



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

Fonctionnement: Moselle

Question écrite n° 38409

### Texte de la question

M Jean Kiffer attire l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur une grave lacune qui existe dans la liste des langues régionales reconnues officiellement pour une option obligatoire ou facultative au baccalauréat. En effet, la Lorraine y est totalement absente. Or, dans le département de la Moselle, plus de 350 000 Lorrains dits « germanophones » ont pour langue maternelle le francique appelé aussi « Platt ». De plus, non seulement cette langue régionale interfrontalière est prise en compte dans les écoles maternelles et élémentaires, mais encore elle prépare tout naturellement la Lorraine, située au cœur de l'Europe, aux échéances de 1992. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir inscrire rapidement la langue francique au projet d'arrêté relatif aux programmes de langues régionales des lycées. Il lui demande également de bien vouloir prendre les mesures nécessaires afin de permettre son enseignement dans les lycées du département de la Moselle.

### Données clés

**Auteur :** [M. Kiffer Jean](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38409

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale, de la recherche et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 1988, page 1237